



ville de Muret

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

DU 10 MARS 2022 - 18 H 30

Date de la convocation : 8 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 Mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales en session extraordinaire, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Présents : Mmes et MM. MANDEMENT, DELAHAYE, PEREZ, DUBOSC, DE JAEGER, ZARDO, BEDIEE, TOUZET, RUEDA, DULON, BELOUAZZA, TERRISSE, BONNOT, RAYNAUD, BAZIARD, FAURE C., JEDDI, BARRET, KISSI, BEN BADDA, FAURE L., DUCASSE, FONTEZ, STRUKELJ, GIOT, MADELAINE, DIZEL, DIDOMENICO, JOUANNEM

Procuration :

Sylvie GERMA à Colette PEREZ
Sylvie PERONA à Christine DE JAEGER
Isabelle RIEG à Jean-Marc TERRISSE

Absents : Nada LEBORGNE, François MOISAND, Myriam CREDOT,

Secrétaire : Elodie MADELAINE

2022/020

Aide et soutien à l'Ukraine

À nos portes, victimes de la guerre et de leur déplacement forcé, les Ukrainiennes et les Ukrainiens de tous âges endurent une crise humanitaire face à laquelle nous ne pouvons rester insensibles et sans réaction.

Muret affirme son attachement à la paix ainsi que son entier soutien dans ces circonstances tragiques aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens.

Pour ce peuple en lutte, ces exilés démunis de tout, ces enfants dont la vie est totalement bouleversée, la Ville de Muret se mobilise dans la mise en place d'un dispositif de solidarité envers le peuple Ukrainien décliné autour de 4 axes :

AIDER directement à travers le versement d'une aide financière au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales)

ÊTRE SOLIDAIRE à travers la collecte de dons financiers des Muretais pour abonder le fonds versé par la Ville de Muret ;

ACCUEILLIR :

- Par le recensement de locaux pouvant assurer le logement des réfugiés Ukrainiens
- Par l'ouverture de nos écoles et par la prise en charge du coût des repas à la cantine ;

SOUTENIR à travers la mise en place d'un accompagnement psychologique proposé aux enfants et aux familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le versement d'une aide d'urgence exceptionnelle de 10 000 € au FACECO géré par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

APPROUVE la collecte de dons auprès des Muretais pour être reversés au FACECO

PROCÈDE au recensement des locaux pouvant accueillir temporairement les réfugiés ukrainiens.

APPROUVE l'ouverture de nos écoles aux enfants réfugiés Ukrainiens et la prise en charge du coût des repas à la cantine.

HABILITE le Maire ou à défaut son Adjoint Délégué à procéder à toute demande et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Questions Diverses

Néant

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18h52.